



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2019-034

*** * ***

Objet :

Demande de subvention au Conseil Départemental 34.
Création d'une liaison douce. Lycée/centre-ville.

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-neuf et le 26 Mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge - DEBEAUCE Christine – BENEZETH Béatrice – NADAL Olivier - MATEO Amélie – CONTRERAS Sylvie (arrivée à 18 h 40) – GOMEZ René (arrivé à 18 h 40)

Pouvoirs : LONGIN Thierry à SERVEL Olivier - VIDAL Véronique à CHRISTOL Marcel - CABOCHE Chrystelle à BENEZETH Béatrice - LEROY Annie à FALZON Serge – BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - PANTALEONE Alexandra à COLOMBIER François - DEJEAN Anne Marie à GOMEZ René – EDMOND-MARIETTE Gérard à CONTRERAS Sylvie

Absents : SUQUET Maguelonne – LECOMTE Olivier

Convocation du 20 Mars 2019

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle qu'après le vote en conseil municipal du 11 décembre 2018 de la déclaration de projet, il a signé le 17 janvier 2019 l'arrêté du permis de construire du lycée porté par le Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée permettant ainsi son ouverture pour la rentrée scolaire 2020/2021.

Afin d'assurer la sécurité des élèves et des enseignants, de faciliter les conditions d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, d'optimisera les liaisons autour de l'établissement ainsi qu'entre le lycée et le centre-ville, il convient d'aménager une liaison douce-voies piétonnes et cyclables au droit de la passerelle actuelle qui surplombe l'A750.

Les travaux concernent des aménagements de la voirie, des réseaux humides, des réseaux secs ainsi que des plantations et sont estimés, à ce jour à 300 000 € TTC.

Afin de mener à bien ce projet essentiel pour le développement durable de la commune, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des collectivités susceptibles de nous soutenir.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **27 voix POUR (Unanimité)**

- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions les plus élevées possible auprès des collectivités susceptibles de nous soutenir.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.